

EN BREF

À PARTIR DE
122 € TTC
PAR MOIS

UNE OFFRE
CONÇUE
POUR LES
PROFESSIONNELS

Avec **le PACK PRO** vous avez la garantie d'être :

- › Informé de vos **droits** et **devoirs** de façon illimitée,
- › **Accompagné** dans vos **procédures amiables**,
- › **Guidé** sur les **démarches** à entreprendre en cas de conflit,
- › **Soutenu financièrement** en cas de **procédure judiciaire** ou de **contrôle fiscal / Urssaf**.

VOS BÉNÉFICES

- › **Tranquillité d'esprit** : votre activité est sécurisée et vos intérêts sont sauvegardés,
- › **Gain de temps** : vous libérez du temps pour vous consacrer au développement de votre activité,
- › **Trésorerie préservée** : un abonnement à prix fixe et la prise en charge des frais d'expertise et de justice à hauteur des plafonds contractuels,
- › **Accompagnement sur-mesure** : un accès illimité aux renseignements juridiques et un interlocuteur unique en cas de différend,
- › **Information continue** sur l'évolution de la législation.

3 boulevard Diderot
CS 21245 - 75590 Paris cedex 12

Tél : 01 44 87 66 00
Fax : 01 44 87 66 01
Mail : contact@judicial.fr
Site web : www.judicial.fr

Judicial
Droit et Assurance
une société **april**

JUDICIAL SA au capital de 115 000€ / RCS B 392 419 214 /
N° Orias : 07003882 / N° de déclaration Formation : 11 93 06646 93

OFFRE RÉSERVÉE
AUX PROFESSIONNELS

LE PACK PRO : VOTRE BOÎTE À OUTILS JURIDIQUE ET PRATIQUE



JUDICIAL - Siège social : 3 boulevard Diderot - CS 21245 - 75590 Paris cedex 12 / Crédits photos : Shutterstock / Imprimerie : Multi-Repro / Mars

Judicial
Droit et Assurance
une société **april**

En tant que chef d'entreprise, vous êtes en permanence exposé à des risques juridiques dont les conséquences financières peuvent peser lourd sur votre activité.

EN 2015 :



250 000
salariés ont saisi
les prud'hommes



400 000
contrôles
fiscaux



200 000
contentieux
commerciaux



14 MILLIONS
de points de
permis retirés

JUDICIAL a conçu l'offre **PACK PRO** pour vous accompagner sur des sujets à risque :

- › Prud'hommes
- › Contrôles fiscaux / URSSAF
- › Relations avec vos clients et fournisseurs
- › Votre permis de conduire, indispensable à l'exercice de votre activité
- › Votre défense civile et pénale

LE + JUDICIAL
Protection de votre
réputation numérique
et assistance en cas
d'usurpation
d'identité

3 SERVICES AU QUOTIDIEN



RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

- › Un accès illimité par téléphone à une équipe de juristes spécialisés pour toutes vos questions pratiques et juridiques du lundi au vendredi de 9h à 18h.



ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

- › Mise à disposition de modèles de lettres et de courriers types,
- › Mise à disposition d'écrits et documents personnalisés en cas de différend.



PRISE EN MAIN DE VOTRE LITIGE

- › Recherche d'une solution amiable en priorité,
- › Prise en charge des frais engagés en cas de procédure contentieuse dans la limite des plafonds contractuels.

UN ACCOMPAGNEMENT DANS L'EXERCICE DE VOTRE ACTIVITÉ

PRUD'HOMMES



« Je suis assigné devant le Conseil des Prud'hommes par un salarié que j'ai licencié. »

Nos experts du droit social vous accompagnent :

- › aide à la rédaction et validation de vos documents en cas de différends,
- › prise en charge de vos frais de justice en cas de procédure judiciaire avec vos salariés à hauteur de 20 000 € TTC/litige/an.

FISCAL/URSSAF



« Mon expert comptable m'assiste lors de mon contrôle fiscal et je dois payer ses honoraires. »

Nous prenons en charge les honoraires de votre expert comptable et de votre avocat à hauteur des plafonds contractuels en cas de :

- › contrôle sur place et sur pièces,
- › examen de votre situation fiscale personnelle,
- › en cas de désaccord avec l'administration suite à un contrôle fiscal.

CLIENTS/FOURNISSEURS



« J'ai un contentieux avec un de mes fournisseurs ou clients. »

Nos experts du droit commercial répondent à toutes vos questions :

- › aide à la rédaction et validation de vos documents en cas de différend,
- › recherche de solutions amiables en priorité,
- › prise en charge des frais de justice en cas de procédure judiciaire à hauteur de 20 000 € TTC/litige/an.

PERMIS DE CONDUIRE



« Je n'ai plus que 6 points sur mon permis de conduire. »

Nous prenons en charge vos frais de stage de sensibilisation à la sécurité routière à hauteur de 240 € TTC par an, ainsi que les frais engagés pour l'obtention d'un nouveau permis à hauteur de 500 € TTC par an.

DÉFENSE CIVILE ET PÉNALE



« Mon salarié me met en cause suite à l'accident du travail dont il est victime »

Nous assurons la défense de vos intérêts devant les juridictions compétentes et la prise en charge des frais de justice à hauteur de 20 000 € TTC/litige/an.